

## **Questions et réponses**

Plan de réhabilitation des terrains  
Secteur *Ville-Marie*

28 mai 2013

**1. Combien coûtera au Ministère la décontamination de ces sols?**

R- Le Ministère procède actuellement à l'évaluation détaillée des coûts de réhabilitation de ces terrains. Des provisions sont toutefois déjà prévues à cet effet dans l'enveloppe globale du projet Turcot.

**2. Quel est l'échéancier pour la réhabilitation des sols?**

R- La réhabilitation des sols sera effectuée au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'aménagement des infrastructures routières du projet Turcot dans ce secteur.

**3. Par quoi ces sols sont-ils contaminés?**

R- Les sols de ce secteur sont principalement contaminés par :

- Des métaux
- Des hydrocarbures aromatiques polycycliques
- Des hydrocarbures pétroliers

Les terrains contiennent aussi des matières résiduelles mélangées aux sols dont :

- Des scories de bouilloire
- Du charbon imbrûlé
- Du béton
- De la brique
- Du métal
- Du bois

**4. Qu'est-ce qui a causé la contamination de ces sols?**

R- La contamination des sols a été causée par diverses activités ayant eu lieu dans les années passées, par exemple par des activités de remblayage (scories, sols contaminés provenant d'ailleurs).

**5. Est-ce que la contamination de ces sols est due à la présence de l'autoroute?**

R – Non, il s'agit d'une contamination qui provient des terrains limitrophes.

**6. Quel est le volume de sols contaminés qui sera excavé?**

R- Le volume total de sols contaminés à excaver dans ce secteur est d'environ 52 457 m<sup>3</sup>, soit :

Secteur à réhabiliter aux critères génériques :

- Métaux et HAP (>C : critère d'usage) : 6 040 m<sup>3</sup>
- Hydrocarbures pétroliers (> C : critère d'usage): 346 m<sup>3</sup>
- Matières résiduelles non dangereuses: 9 384 m<sup>3</sup>

Secteur à réhabiliter par gestion de risques :

- Métaux et HAP (>C : critère d'usage) : 12 991 m<sup>3</sup>
- Hydrocarbures pétroliers (> C : critère d'usage): 1 709 m<sup>3</sup>
- Matières résiduelles non dangereuses: 21 987 m<sup>3</sup>

## **7. Que signifient les critères de contamination des sols ?**

R- Il s'agit des niveaux A, B, C et RESC (D), qui permettent de définir des niveaux de contamination des sols en métaux, en hydrocarbures aromatiques polycycliques, etc.

Les explications sont les suivantes :

A : bruit de fond naturel (métaux) et limite analytique des laboratoires (substances organiques)

B : usage résidentiel (valeur maximale permise)

C : usage industriel et emprise routière (valeur maximale permise)

RESC (D) : traitement avant enfouissement dans un site autorisé (valeur minimale)

De A à C, il s'agit d'un niveau acceptable pour l'usage autoroutier projeté. Par contre, quand la contamination se situe à un niveau plus grand que C, il s'agit de plages assujetties aux règles de réhabilitation des sols contaminés.

## **8. Que signifie le critère RESIE?**

R- Il s'agit d'un critère établi par le MDDEFP qui signifie « Résurgence dans les eaux de surface ou infiltration dans les égouts ». Ce critère fixe les concentrations de contaminant à ne pas dépasser dans l'eau souterraine.

## **9. Vers quels sites seront déplacés les sols contaminés?**

R- Certains sols contaminés (>C) seront déplacés vers des sites autorisés à les recevoir, lesquels sont des sites d'enfouissement ou de traitement autorisés par le MDDEFP. Ceux-ci seront déterminés par l'entrepreneur qui sera responsable des travaux. Certains seront laissés sur place en vertu d'une analyse de risques, en conformité avec la réglementation dans le cadre du Projet Turcot, ou valorisés sous les mesures de gestion de risques.

## **10. L'eau souterraine du secteur est-elle contaminée?**

R- Le niveau de contamination de l'eau souterraine du secteur est généralement en dessous des normes de rejet à l'égout actuel de la Communauté métropolitaine de Montréal. Les concentrations en chlorures et phosphore excèdent les normes à l'endroit de quelques puits situés à proximité du réseau autoroutier. La réhabilitation des terrains améliorera certainement la qualité des eaux souterraines (enlèvement des sols contaminés en hydrocarbures pétroliers).

## **11. Quels types de sols contaminés non toxiques seront laissés en place?**

R- Les sols contaminés par d'autres types de contaminants que les hydrocarbures pétroliers de même que les matières résiduelles non dangereuses seront laissés en place. Ces sols contaminés et matières résiduelles non dangereuses seront recouverts de matériaux propres, c'est-à-dire les mesures de gestion de risques usuelles. Ces mesures de gestion de risques font en sorte que les risques pour la santé humaine et l'environnement sont acceptables. Cette procédure est conforme à la réglementation actuelle.

## **12. Pourquoi réhabiliter ces terrains maintenant?**

R- Pour respecter les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement, sous la responsabilité de la ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune

et des Parcs selon l'usage prévu des terrains. Le but de ces mesures est de protéger la population et l'environnement.

**13. Qui réhabilitera ces terrains?**

R- La réhabilitation des sols sera faite par le ou les entrepreneurs responsables des travaux. Les contrats de construction n'ont pas encore été attribués. Toutefois, le MTQ exigera les travaux de réhabilitation requis par la Loi aux entrepreneurs chargés des travaux de construction et toutes les exigences relatives aux travaux de réhabilitation seront incluses dans les plans et devis.

**14. Des relevés seront-ils réalisés après les travaux de réhabilitation?**

R- Un suivi sera fait par le Ministère au cours des travaux afin de s'assurer que les terrains devant être réhabilités respectent bien les exigences. Un suivi de la qualité des eaux souterraines avant, pendant et après la réhabilitation sera réalisé.

**15. Qu'est-ce que le MTQ a l'intention de faire avec les sols contaminés?**

R- Les sols contaminés par les hydrocarbures pétroliers sur l'ensemble du Site seront excavés et traités dans des sites autorisés par le MDDEFP. Les sols contaminés par d'autres types de contaminants et les matières résiduelles non dangereuses seront, pour le secteur réhabilité par gestion de risques, laissés en place et ils seront recouverts de matériaux propres à titre de mesures de gestion de risques. Ces mesures de gestion de risques font en sorte que les risques pour la santé humaine et l'environnement sont inexistantes. Cette approche est reconnue et autorisée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) participe également à l'analyse des études de risques des plans de réhabilitation. Pour les autres secteurs réhabilités aux critères génériques, les sols contaminés >C seront excavés et gérés selon la réglementation en vigueur.

**16. Des travaux sont prévus cet été dans le secteur visé par ce plan de réhabilitation. Pourtant le plan de réhabilitation des sols dans ce secteur ne sera pas encore approuvé. Allez-vous commencer les travaux sans l'approbation du MDDEFP ?**

R- Non, le plan de réhabilitation doit être approuvé par le MDDEFP avant que des travaux puissent être réalisés dans le secteur.

**17. Pourquoi un avis public à ce sujet?**

R-Un avis public a été publié par le ministère des Transports du Québec, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2, art. 31.55).

En vertu de cette loi, une assemblée publique est requise lorsque la réhabilitation du terrain sur lequel prend place un projet d'aménagement comprend le maintien en place des contaminants au-delà des valeurs d'usage fixées par la réglementation. Le maintien des contaminants en place est une approche de réhabilitation des terrains autorisée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) si une évaluation des risques écotoxicologiques et toxicologiques et des impacts sur l'eau souterraine démontre qu'il n'y pas de risque pour l'environnement et la population. Le Ministère a réalisé cette évaluation. À noter que cette approche ne s'applique pas aux sols contaminés par les hydrocarbures pétroliers, lesquels seront retirés du site.

**18. Vous parlez dans l’Avis public de risques acceptables pour la santé. Qu’entendez-vous par risque acceptable?**

R- Les mesures prises pour réhabiliter les sols du secteur (mise en place de sols propres) permettent d’éliminer les voies d’exposition entre la population et les sols contaminés. Les risques d’impacts sur la santé sont donc pratiquement nuls.

**19. Vous parlez dans l’Avis public de risques acceptables pour l’environnement. Qu’entendez-vous par risque acceptable?**

R- Les mesures prises pour réhabiliter les sols du secteur permettent d’éliminer les voies d’exposition entre la faune/flore (oiseaux, mammifères, plantes) et les sols contaminés. Les risques d’impacts sur l’environnement sont donc pratiquement nuls.

**20. Quelles sont les règles concernant l’habillement des travailleurs sur le chantier ?**

R. Les méthodes de travail des entrepreneurs doivent être approuvées par la CSST. Les travailleurs porteront donc les équipements usuels de protection, notamment des gants, des bottes et des masques pour se protéger de la poussière, ce qui permet d’éviter le contact cutané et l’ingestion de poussière.

Le Règlement sur la qualité de l’air de la Ville de Montréal doit également être respecté tout au long des travaux. Le MTQ procédera au suivi de la qualité de l’air et ne prendra aucun risque quant à l’exposition des travailleurs. Des mesures d’atténuation seront mises en place pendant toute la durée des travaux, dont notamment l’arrosage régulier des sols pour limiter les émissions de poussières.

**21. Quels sont les documents que l’on peut consulter à la direction du Projet Turcot; est-ce qu’on peut obtenir une copie de ces documents?**

R- Les documents pouvant être consultés sont :

- Les études de caractérisation des terrains du secteur
- L’analyse de risques toxicologiques et écotoxicologiques et des impacts sur les eaux souterraines, déposée par le ministère des Transports au MDDEFP
- Le plan de réhabilitation déposé par le Ministère au MDDEFP

Ces documents sont disponibles sur rendez-vous pour consultation seulement, au bureau de la Direction du projet Turcot, 500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 13.70, Montréal. Pour prendre rendez-vous, veuillez téléphoner au 514 873-3838, poste 2100.

**22. Qu’est-ce que l’évaluation des risques? Est-ce que cette méthode est sécuritaire?**

R-L’évaluation des risques constitue une méthode qui vise à calculer le niveau de risques pour la population et l’environnement en fonction de l’exposition, du type de contaminants et de la durée de l’exposition.

Cette méthode respecte les lignes de conduite du MDDEFP. Elle est acceptée par le gouvernement du Québec et reconnue mondialement.

**23. Pourquoi avoir retenu deux approches différentes pour ce plan de réhabilitation? (Gestion de risques et réhabilitation aux critères génériques)?**

R- Lorsque la contamination était peu profonde et que la nature des travaux faisait en sorte que de toute façon les matériaux contaminés devaient être en grande partie excavés, il a été jugé plus approprié d'enlever complètement la contamination présente.

**24. Qu'est-ce que la réhabilitation aux critères génériques?**

R- La réhabilitation aux critères génériques constitue une méthode qui vise à excaver les sols qui présentent un niveau de contamination supérieur aux critères applicables (>C) (donc assujettis aux règles de réhabilitation des sols contaminés) et à les remplacer par des sols propres à l'usage qui leur est destiné

**25. Comment le secteur situé à l'arrière des habitations de la rue Cazalais sera réhabilité?**

R- Ce secteur est traité séparément du plan de réhabilitation des terrains du secteur Ville-Marie. Il fera l'objet prochainement de caractérisations supplémentaires qui mèneront à un plan de réhabilitation particulier. Les sols de ce secteur seront réhabilités en fonction de l'usage qui en sera fait.

**26. Pourquoi avoir scindé les plans de réhabilitation en 3 secteurs ?**

R- Le Ministère a décidé de scinder le territoire en trois à cause de la grandeur de celui-ci, et car la nature des activités dans le passé et ayant pu contaminer les terrains dans les trois sections sont légèrement différentes.

**27. Pourquoi le secteur Saint-Jacques / De Courcelle fait-il l'objet d'un plan de réhabilitation particulier?**

R- Ce secteur présente une problématique locale particulière qui nécessite d'être travaillée séparément et qui débouchera vers un plan d'intervention spécifique.

**28. Quels sont les risques pour la santé des humains des matières trouvées sur place?**

R- L'évaluation des risques démontre qu'il pourrait y avoir un risque pour la santé des humains en fonction de l'exposition long terme de la contamination si aucune action n'était prise. Il faut toutefois noter que les sols contaminés sont bien souvent sous une couche protectrice de pierre concassée ou sous une couche d'asphalte, donc peu accessibles. Toutefois, les mesures prises afin de réhabiliter ces sols diminueront le risque à un niveau pratiquement nul.

**29. Quels sont les risques pour la végétation et les animaux des matières trouvées sur place ?**

R- L'évaluation des risques démontre qu'il pourrait y avoir un risque pour la faune et la flore en fonction de l'exposition long terme de la contamination si aucune action n'était prise. Il faut toutefois noter que les sols contaminés sont bien souvent sous une couche protectrice de pierre concassée ou sous une couche d'asphalte, donc peu accessibles. Toutefois, les mesures prises afin de réhabiliter ces sols diminueront le risque à un niveau pratiquement nul.

**30. Quelles sont les mesures d'atténuation que le Ministère mettra en place pour éviter les risques pour la santé des humains et des animaux lors des travaux et du transport des sols contaminés vers les sites d'enfouissement ?**

R- Le ministère des Transports mettra en place toutes les mesures possibles pour éviter les risques pour la santé :

- Arrosage et nettoyage des chaussées;
- Mise en place de membrane sur les piles de sols contaminés (>C) entreposées s'il y a lieu;
- Nettoyage des camions utilisés pour le transport des sols;
- Mise en place de bâches sur les camions transportant les sols contaminés;
- Circulation des camions par les rues industrielles plutôt que résidentielles;
- Lorsqu'applicable, mise en place de rideaux ou écrans temporaires pour éviter la propagation de particules de poussières dans l'air.

**31. Y aura-t-il un suivi de la qualité de l'air pendant les travaux ? Si oui, où seront situés les postes ?**

R- Quatre stations de surveillance de la qualité de l'air seront mises en place par le MTQ dans le cadre des travaux de Turcot. Elles seront situées :

- 1 - À proximité du complexe récréatif Gadbois;
- 2 - En bordure du canal Lachine, le long de la rue Saint-Patrick dans l'ouest;
- 3 - Au site de l'usine de filtration Atwater, en bordure du canal de l'Aqueduc;
- 4 - Dans le secteur de la rue Richelieu, à proximité de l'autoroute 720.

De plus, des postes mobiles permettant de mesurer le niveau d'opacité seront placés sur les chantiers situés à proximité de secteurs résidentiels. Les lieux des postes mobiles sont à définir, mais ils seront vraisemblablement installés dans les secteurs résidentiels.

**32. Quelle sera l'utilisation de ce secteur par le MTQ ?**

R- Le secteur sera utilisé pour la construction du projet Turcot. Le Ministère reconstruira l'échangeur Turcot et une partie de l'autoroute 720, qui deviendra la route nationale 136, sur environ 3 km entre l'échangeur Turcot et l'avenue Greene. Il construira aussi le nouveau boulevard Pullman et procédera à la reconstruction du pont d'étagement de la rue Saint-Jacques, ainsi qu'à la reconstruction d'une partie des rues Saint-Jacques et Saint-Rémi. Une portion de l'autoroute 15, entre l'échangeur Turcot et le boulevard de Maisonneuve sera également reconstruite.